



GUIDE DES TARIFS 2018



seic

Sommaire

Conditions générales	4
Particuliers	5
Entreprises	6
Tableau de marquage	7
Taxes légales	8
Installations solaires photovoltaïques	9
Communauté d'autoconsommateurs	10 / 11
Production d'énergies renouvelables	12 / 13
Offres en énergies renouvelables	14 / 15

Des équipes de spécialistes pour vous conseiller

Du lundi au vendredi,
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Avenue du Mont-Blanc 24 – 1196 Gland
Tél. 022 364 31 31
Fax 022 364 34 51

info@seicgland.ch
www.seicgland.ch

Un geste pour l'environnement

Par défaut, nous joignons le détail de vos consommations à votre facture d'électricité. Si vous n'en avez pas l'utilité, vous pouvez choisir de ne recevoir qu'une page récapitulative et ainsi contribuer à l'économie annuelle de milliers de feuilles de papier. Il suffit pour cela de nous écrire par e-mail ou par courrier.

Réglez vos factures en ligne !

Vous pouvez également privilégier l'alternative zéro papier en optant pour le paiement en ligne via votre plateforme e-banking, ou en demandant à recevoir vos factures au format PDF sur votre e-mail.

Avantages de l'e-facture

- Réception directe sur votre compte e-banking ou votre e-mail (PDF)
- Choix de la date et du montant du paiement

- Archivage électronique
- Saisie des données simplifiée
- Accès depuis l'étranger
- Service gratuit

Comment s'inscrire ?

Lors du paiement de votre prochaine facture SEIC, acceptez la proposition qui apparaîtra automatiquement à l'écran de votre plateforme e-banking, ou cliquez sur l'onglet « e-facture ». Dans les deux cas, vous devrez vous inscrire en ligne, puis vous enregistrer auprès de SEIC SA Gland.*

Recevez vos factures par e-mail !

Recevoir ses factures par e-mail au format PDF est un choix écologique. Il permet de limiter les étapes d'impression et d'envoi. Prenez contact avec notre service Clients, soit par téléphone soit par e-mail, pour recevoir un formulaire d'inscription.

*Pour les titulaires d'un compte e-banking ou Yellownet.

Edito

Chères clientes,
Chers clients,

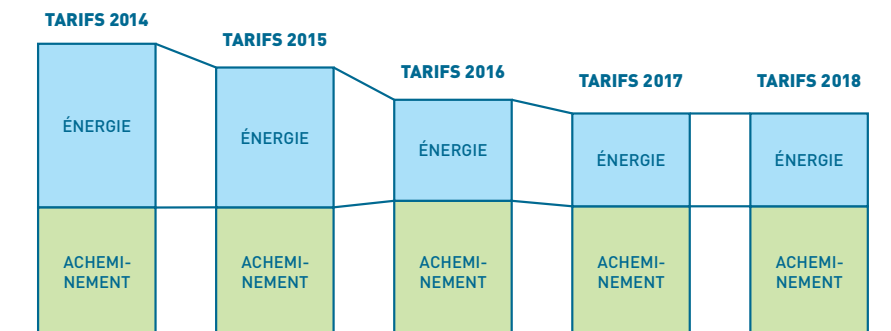
Suite à la hausse annoncée des taxes fédérales, le prix global de l'électricité devrait en moyenne légèrement augmenter l'année prochaine en Suisse. SEIC ayant décidé de ne pas modifier ses tarifs pour l'année 2018, votre distributeur d'électricité reste toutefois parmi les meilleurs marchés de Suisse romande.

Composé des frais d'acheminement (timbre), du prix de l'énergie et des taxes communales, cantonales et fédérales, le prix moyen du kWh devrait observer une très légère hausse en 2018. Si les tarifs d'acheminement et le prix de l'énergie restent inchangés, ce sont les taxes fédérales qui devraient augmenter. Celles-ci ne sont toutefois pas encore définitivement fixées.

En effet, suite à la votation sur la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et à son acceptation par le peuple le 21 mai 2017, la rétribution d'injection à prix coûtant (RPC) dont l'objectif est d'encourager la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, devrait passer de 1.50 cts/kWh à 2.30 cts/kWh.

Vous retrouverez la liste détaillée des tarifs 2018 ainsi que d'autres informations sur www.seicglad.ch.

Bien sincèrement
Dieter Gisiger et toute son équipe



SEIC n'a aucune influence sur les taxes qui sont fixées par les communes, le Canton et la Confédération, c'est pourquoi elles ne sont pas représentées sur le schéma ci-dessus.

Conditions générales

La version complète des conditions générales de fourniture d'électricité par SEIC est disponible sur notre site Internet www.seicglad.ch. En voici les lignes directrices :

- Les tarifs s'appliquent pour les clients captifs (Art. 6 al. 2 de la LApEl) et pour les consommateurs finaux qui ne font pas usage de leur droit d'accès au réseau.
- Les tarifs sont valables du 01.01.18 au 31.12.18 sur notre réseau de distribution.
- Les prix s'entendent hors TVA (8%).

- Un montant minimum de CHF 6.- est perçu chaque mois pour des frais administratifs.

Si vous êtes muni d'un compteur **« heures pleines / heures creuses »**, vous pouvez bénéficier du tarif double, c'est-à-dire d'un tarif différent selon l'heure à laquelle l'électricité est consommée. Pour bénéficier d'un tarif plus avantageux et réaliser des économies, il est recommandé de consommer durant les heures creuses, voir horaires ci-dessous.

LUN-VEN ■ heures pleines ■ heures creuses

00:00	05:59	06:00	21:59	22:00	23:59
-------	-------	-------	-------	-------	-------

SAM-DIM et jours fériés ■ heures creuses

00:00	23:59
-------	-------

Bénéficiez-vous du tarif double ?

Pour savoir si vous bénéficiez du tarif double, prenez votre décompte de consommation et observez les lignes de facturation. Si celles-ci mentionnent les libellés suivants : « Consommation HP » et « Consommation HC », « Chauffage HP » et « Chauffage HC », votre compteur différencie les heures pleines (HP) des heures creuses (HC). Vous bénéficiez donc du tarif double. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez soumettre une demande pour changer ou adapter votre compteur auprès de notre service Clients, qui saura vous conseiller.

Particuliers

Vous appartenez à la catégorie « Particuliers » si votre consommation annuelle est inférieure à 30'000 kWh par année.

	ÉNERGIE	ACHEMINEMENT
	cts/kWh	cts/kWh
TARIF SIMPLE SEIC logic	6.50 toute l'année, de jour et de nuit	9.80

	ÉNERGIE		ACHEMINEMENT	
	heures pleines	heures creuses	heures pleines	heures creuses
	cts/kWh	cts/kWh	cts/kWh	cts/kWh
TARIF DOUBLE SEIC logic	7.60	4.20	11.20	5.70

Les prix s'entendent hors taxes légales et hors TVA (8%).

Tarif simple

- Le tarif simple est adapté si vous habitez dans un appartement sans chauffe-eau ni chauffage électrique.

Tarif double

- Le tarif double est recommandé si plus du tiers de votre consommation totale est réalisé en heures creuses.

Si vous ne bénéficiez pas du tarif double, vous pouvez en faire la demande auprès du service Clients. Votre compteur sera alors adapté ou changé. Cette intervention est facturée CHF 100.- hors taxes.

Un simulateur de facture, disponible sur www.seicglad.ch, peut vous aider

à faire votre choix en fonction de votre consommation. Lorsque vous bénéficiez du tarif double, le tarif simple est automatiquement appliqué si celui-ci devient plus avantageux.

La location du compteur est comprise dans le prix d'acheminement.

Un récepteur de télécommande est proposé, à la charge de l'abonné, pour gérer :

- L'enclenchement du chauffe-eau la nuit
- La commutation « heures pleines / heures creuses »

Les taxes légales et les services-système sont facturés en plus (voir p. 8).

Entreprises

Vous appartenez à la catégorie « Entreprises » si votre consommation annuelle est supérieure à 30'000 kWh par année.

	ÉNERGIE		ACHEMINEMENT		
	heures pleines	heures creuses	heures pleines	heures creuses	Puissance
	cts/kWh	cts/kWh	cts/kWh	cts/kWh	CHF / kW / mois
PRO A SEIC logic DUP < 3'000 h par année	7.10	4.00	7.20	3.20	CHF 5.00 période d'intégration 15 min.
PRO B SEIC logic DUP ≥ à 3'000 h par année	7.00	3.90	4.70	2.10	CHF 9.80 période d'intégration 15 min.

Les prix s'entendent hors taxes légales et hors TVA (8%).

Le tarif **PRO A** ou **PRO B** est automatiquement facturé si votre consommation d'électricité représente une DUP (Durée d'Utilisation mensuelle de Puissance) inférieure ou supérieure à 3'000 heures par année. Vous bénéficiez toutefois du tarif **PRO B** si votre consommation est régulière.

La DUP est une indication relative liée à la régularité de votre consommation.

$$\text{DUP} = \frac{12 \times \text{consommation totale mensuelle}}{\text{Puissance max. mensuelle}}$$

Le client a droit à un contingent d'énergie réactive (kVArh*) égal à 50% de la consommation d'énergie active (kWh). Si la consommation d'énergie réactive est supérieure au contingent ci-dessus,

l'excédent est facturé à 2.5 cts le kVArh (hors taxes).

La location du compteur est comprise dans le prix d'acheminement.

Un récepteur de télécommande est posé, à la charge de l'abonné, pour gérer :

- L'enclenchement du chauffe-eau la nuit
- La commutation « heures pleines / heures creuses »

Les taxes légales et les services-système sont facturés en plus (détails sur les taxes légales en p. 8).

*kVArh: kilovolts ampères réactifs heure

Tableau de marquage

Savez-vous d'où vient le courant que vous consommez et comment il est produit ?

Le tableau suivant vous donne des informations détaillées sur l'énergie que nous vous fournissons. Vous y découvrirez la **composition du mix d'électricité** que vous avez consommé durant l'année **2016**, c'est-à-dire la part de courant suisse et sa composition détaillée.

Le courant que nous vous proposons comprend **une part issue d'énergies renouvelables de 80%**, le reste étant d'origine non vérifiable. Pour l'année 2016, la part d'énergies renouvelables

est en nette augmentation. L'énergie hydraulique provient principalement de Suisse mais aussi d'Europe.

Le soutien par la rétribution d'injection à prix coûtant (RPC) participe à la tendance à la hausse de la part des énergies renouvelables dans la composition de l'électricité fournie. En effet, tous les consommateurs d'électricité en Suisse y ont contribué par le paiement du supplément RPC qui était en 2016 de 1.30 ct/kWh. Le résultat de cette contribution figure à la ligne « Courant au bénéfice de mesures d'encouragement » qui est de 4.6 % pour SEIC.

Votre fournisseur de courant : Société Electrique Intercommunale de la Côte SA, Gland		
Contact	www.seicgland.ch - Tél. 022 364 31 31 - Dieter Gisiger, Directeur	
Année de référence	2016	
Le courant fourni à nos clients a été produit à partir de :	Au total	en Suisse
1. Energies renouvelables	80.50 %	59.10 %
Energie hydraulique	75.40 %	53.90 %
Autres énergies renouvelables	0.20 %	0.20 %
Energie solaire	0.20 %	0.20 %
Energie éolienne	0.00 %	0.00 %
Biomasse	0.00 %	0.00 %
Géothermie	0.00 %	0.00 %
Courant au bénéfice de mesures d'encouragement fédéral ¹	4.60 %	4.60 %
Courant au bénéfice de mesures de soutien cantonal ²	0.40 %	0.40 %
2. Energies non renouvelables	0.00 %	0.00 %
3. Déchets	0.00 %	0.00 %
4. Agents énergétiques non vérifiables	19.50 %	-
Total	100.00 %	59.10 %

¹ Courant au bénéfice de mesures d'encouragement : 44.3 % d'énergie hydraulique, 17 % d'énergie solaire, 2.8 % d'énergie éolienne, 35.9 % de biomasse et de déchets issus de la biomasse, 0 % géothermie.

² Courant au bénéfice de mesures de soutien de l'Etat de Vaud : 100 % énergie solaire

Pour une consommation plus verte

Le mix d'électricité fourni à nos clients indique une valeur de 19.50 % d'agents énergétiques non vérifiables. Cette proportion s'explique par le fait que la majorité de l'électricité fournie est acquise sur le marché, dont plus des trois-quarts sont couverts par des certificats d'origine renouvelable.

Vous avez la possibilité de modifier le mix d'électricité qui vous est livré pour en garantir une provenance 100 % renouvelable en optant pour l'une de nos offres présentées à la fin de ce guide (voir p. 14).

Taxes légales

Conformément à la loi sur l'approvisionnement en électricité entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, SEIC, gestionnaire du réseau électrique des communes de Gland, Prangins, Begnins, Duillier, Vich et Coinsins, assume deux rôles distincts :

1. SEIC établit des factures transparentes et comparables avec un contrat pour l'énergie et un contrat pour l'utilisation du réseau.
2. SEIC mentionne séparément sur un 3^e contrat les redevances et prestations fournies aux collectivités publiques (Confédération, Canton, Commune).

SEIC prélève et reverse les taxes fédérales, cantonales et communales. Les redevances et prestations fournies aux collectivités sont mentionnées séparément sur vos factures d'électricité.

Taxes fédérales

- > Services-système 0.40 ct/kWh
- > Suppl. fédéral énergies renouvelables : montant compris entre 1.50 et 2.30 cts/kWh selon décision du Conseil fédéral. Voir www.seicgland.ch
- > Protection des eaux et des poissons 0.10 ct/kWh



Taxes cantonales

- > Emolument CCSSEL 0.02 ct/kWh
- > Efficacité énergétique 0.18 ct/kWh



Taxes communales

- > Voir le détail sur www.seicgland.ch ou sur demande (sous réserve de changements selon décisions fédérales, cantonales ou communales)

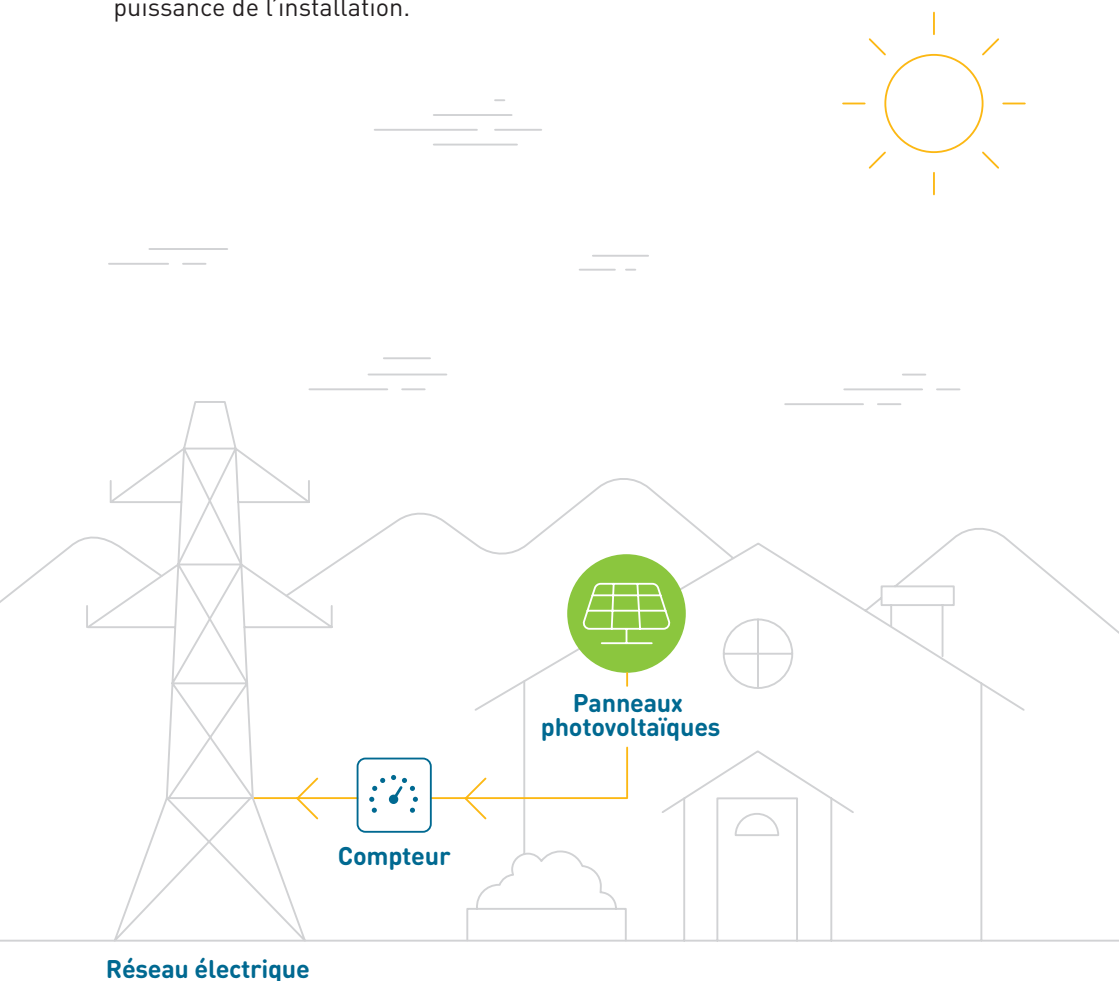
Installations solaires photovoltaïques

Transformez les rayons du soleil en électricité !

Rachat d'électricité photovoltaïque par SEIC

Pour les installations ne bénéficiant d'aucun programme de rétribution, SEIC peut racheter l'excédent d'électricité réinjecté dans son réseau selon des conditions dépendantes de la puissance de l'installation.

Les tarifs de reprise sont à disposition sur le site Internet de SEIC : www.seicglad.ch



Communauté d'autoconsommateurs

La production photovoltaïque peut être totalement ou partiellement consommée sur site, par le producteur lui-même et/ou par un ou des tiers, ceci indépendamment de la puissance de l'installation raccordée au réseau.

Rachat et rétributions

Si l'installation photovoltaïque ne bénéficie d'aucun programme de rétribution national ou cantonal, la production générée et réinjectée dans le réseau SEIC est rachetée par SEIC, conformément aux conditions de reprise de l'électricité photovoltaïque (voir p. 9).

Décompte et facturation

A. Autoconsommateur unique

Un autoconsommateur unique est le seul consommateur de l'électricité photovoltaïque produite sur place. La configuration standard du système de comptage, permettant de déterminer la quantité d'électricité injectée sur le réseau, est composée des éléments suivants :

- Un compteur à double sens pour un bâtiment ou un client
- Un moyen de communication pour le compteur

B. Communauté d'autoconsommateurs

Une communauté d'autoconsommateurs (CA) est constituée d'un producteur d'électricité photovoltaïque ainsi que de plusieurs consommateurs bénéficiant de l'électricité produite sur place. Pour une période de consommation donnée, la facture de chaque consommateur est établie en fonction de la quantité d'électricité consommée et de sa provenance :

- Installation photovoltaïque
- Réseau SEIC

Un décompte périodique des quantités consommées par chaque client est envoyé en amont au producteur. La configuration standard du système de comptage, permettant de déterminer la quantité d'électricité consommée par client autoconsommateur et par provenance, est composée des éléments suivants :

- Un compteur courbe de charge à double sens pour le bâtiment
- Un compteur courbe de charge à double sens par point de consommation
- Un moyen de communication par compteur

Autoconsommation d'électricité photovoltaïque

Compteurs électriques

Un compteur de production n'est pas requis pour une installation d'une puissance inférieure à 30 kVA. Si l'installation produit 30 kVA ou plus, elle doit être équipée d'un système de comptage de production télé-relevé, qui est facturé au producteur CHF 50.- par mois (hors taxes).

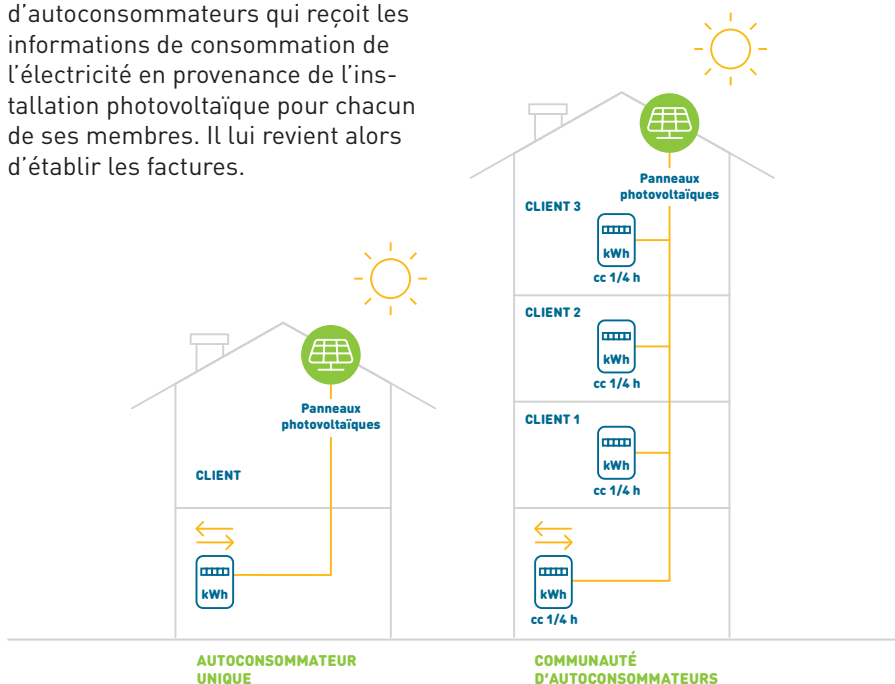
Facturation de l'électricité photovoltaïque

Si les membres de la communauté d'autoconsommateurs reçoivent directement leur facture de consommation d'électricité en provenance du réseau SEIC par SEIC, c'est le représentant de la communauté d'autoconsommateurs qui reçoit les informations de consommation de l'électricité en provenance de l'installation photovoltaïque pour chacun de ses membres. Il lui revient alors d'établir les factures.

SEIC offre au représentant de la communauté d'autoconsommateurs la possibilité de facturer ses prestations selon le modèle de son choix. Les factures sont alors directement envoyées aux membres de la CA sous forme papier ou par voie électronique. SEIC assure la gestion des factures, le contrôle des paiements, la comptabilisation des encaissements et la prise en charge de l'ensemble des relances.

SEIC met à la disposition des membres de la communauté un service de call center pour répondre à toutes les questions relatives aux factures.

Le prix de cette prestation est de CHF 50.-/an (hors taxes) par compteur de la communauté.



Production d'énergies renouvelables

Dans une perspective de développement durable, SEIC met tout en œuvre pour trouver des solutions de proximité dans le but d'offrir de l'électricité d'origine renouvelable à ses clients. Celle-ci provient notamment d'installations hydrauliques et photovoltaïques locales.

Hydraulique

Grâce à une collaboration entre SEIC et la Ville de Gland, une turbine a été installée au réservoir de Château-Grillet. Cette énergie 100 % hydraulique suisse s'ajoute à la production de l'usine hydroélectrique historique des Avouillons sur la Promenthouse.



L'usine des Avouillons



Turbine – Réservoir de Château-Grillet

Photovoltaïque

En choisissant **SEICbénéfic star**, vous soutenez activement le développement de nouveaux projets d'installations renouvelables SEIC. L'installation certifiée « naturemade star » du bâtiment communal de Duillier s'accompagne aujourd'hui de nombreuses autres réalisations d'envergure.



*Administration communale, Duillier
(automne 2011)*



*WWF, Gland
(hiver 2011)*



*Eikenøtt, Gland
[automne 2013]*



*Poste de transformation 125/20 kV, Gland
[automne 2014]*



*Hangar privé, Duillier
[hiver 2014/2015]*



*Déchetterie intercommunale de la Côte,
Prangins [été 2015]*



*Collège de La Combe, Prangins
[automne 2015]*



*Bâtiment SEIC, Gland
[été 2017]*

Le label suisse «naturemade star»

Il garantit la provenance de l'énergie ainsi que sa production selon les critères écologiques les plus exigeants d'Europe.



Offres en énergies renouvelables

Votre électricité de **DEMAIN** est celle que vous choisissez d'encourager **AUJOURD'HUI**.

SEIC**bénéfic** naturemade star

Consommez durable

En choisissant SEIC**bénéfic**, vous contribuez au développement de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables dans notre région. 100 % suisse, SEIC**bénéfic** se compose de 95 % d'énergie hydraulique et de 5 % d'énergie photovoltaïque.

+ 5 cts par kWh consommé par rapport au tarif de base SEIC**logic**.

Ce supplément, correspondant au prix d'un café par semaine, permet de couvrir la consommation entière d'une famille de quatre personnes avec l'énergie la plus écologique de la gamme.*

> Le label suisse «naturemade star» garantit la provenance de l'énergie et sa production selon les critères écologiques les plus exigeants d'Europe.

SEIC**panoramic**

Voir plus loin

En optant pour SEIC**panoramic**, vous choisissez un mix d'électricité qui encourage l'énergie hydraulique suisse ainsi que les installations photovoltaïques de notre région. SEIC**panoramic** se compose de 40 % de SEIC**bénéfic** et de 60 % de SEIC**hydric**.

+ 3 cts par kWh consommé par rapport au tarif de base SEIC**logic**.

Ce supplément représente 37 centimes par jour pour une famille de quatre personnes et lui permet de bénéficier de différentes sources d'énergies renouvelables.*

SEIC**hydric**

100 % suisse !

En choisissant cette énergie 100 % hydraulique suisse, dont 2 % proviennent de l'usine électrique sur la Promenthouse, vous contribuez au développement et à la modernisation des installations hydrauliques du pays.

+ 2 cts par kWh consommé par rapport au tarif de base SEIC**logic**.

Ce supplément équivaut à 25 centimes par jour pour une famille de quatre personnes avec de l'énergie renouvelable 100 % suisse.*

SEIC*décl*ic

Le durable vous tente ?

Si vous êtes prêt à faire un premier pas vers les énergies renouvelables, choisissez le mix SEIC*décl*ic composé de 50 % de SEIC*hydr*ic et de 50 % de SEIC*logic*.

+ 1 ct par kWh consommé par rapport au tarif de base SEIC*logic*.

Ce supplément représente moins de CHF 1.- par semaine pour une famille de quatre personnes.*

SEIC*logic*

Notre produit standard vous satisfait

Produit auquel vous souscrivez par défaut, SEIC*logic* est composé de 60 % d'énergie hydraulique et de 40 % d'énergie non certifiée.

SEIC*basic*

Energie électrique « grise » 100 % non certifiée.

- 0.3 ct par kWh consommé par rapport au tarif de base SEIC*logic*.

Vous souhaitez opter pour une énergie plus durable ? Faites-nous part de votre choix en nous renvoyant le coupon-réponse ci-joint !

* Estimation basée sur une consommation moyenne de 4'500 kWh/an.

Je choisis mon énergie selon mes convictions :

(une seule case à cocher)

Oui, je souhaite modifier mon abonnement
et je choisis de consommer du

SEICbénéfïc MEMBRE DES
star

+ 5 cts par kWh

SEICpanoramic

+ 3 cts par kWh

SEIChydric

+ 2 cts par kWh

SEICdédiclic

+ 1 ct par kWh

SEICbasic

- 0.3 ct par kWh

Merci de nous renvoyer cette carte détachable **uniquement** si
vous choisissez un autre produit que **SEIClogic** auquel
vous souscrivez par défaut.

Pensez à indiquer votre nom et adresse au verso.

SEIC vous adressera une confirmation écrite avant toute modification
de votre contrat d'énergie.

Nom/Prénom

Rue

NP/localité

Adresse e-mail

N° de client

A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

SEIC SA
Avenue du Mont-Blanc 24
1196 Gland

Votre confort au cœur de nos métiers

La Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC) offre aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités des services en matière d'énergies, de multimédia et d'installations.

Energies

- **Electricité** : distribution d'électricité et gamme d'énergies vertes
- **Chaleur** : réseaux de chauffage à distance
- **Energies et bâtiments** : installations photovoltaïques, pompes à chaleur, optimisation de l'autoconsommation, audits électriques, CECB et grands consommateurs

Multimédia

- **Offres combinées Internet, TV et Téléphonie** : pour particuliers (packs BLI BLA BLO) ; pour les entreprises (packs SOHO, Business PME et sur mesure)
- **Réseaux de distribution** : câble et fibre optique (FTTH)

Installations

- **Installations électriques** : réalisation, rénovation, maintenance et mise en conformité de réseaux domestiques et industriels, éclairage public, dépannage 24h/24
- **Installations télécom** : conception et réalisation de réseaux téléphoniques et informatiques (logement, bâtiment, entreprise), raccordement fibre optique et inhome
- **Habitat connecté** : conception et réalisation de projets domotiques pour la gestion de l'énergie (chauffage et optimisation de la consommation) et des équipements (éclairage, stores, portail, arrosage, audio)
- **Sécurité** : conception et réalisation de systèmes de sécurité incluant alarme, sirène, vidéo-surveillance, générateur de brouillard et contrôle d'accès



Avenue du Mont-Blanc 24
Case postale 321
1196 Gland - Suisse



Tél : 022 364 31 31
info@seicgland.ch
www.seicgland.ch



seic